Commune de
MALPAS

L'écho Malpassien

BULLETIN MUNICIPAL N°5 – 2nd semestre 2015

Mme le Maire, l'ensemble du conseil municipal et les employés de la commune, se joignent aux membres de la commission communication pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.
A l'année prochaine …

Le Mot du Maire :

En cette fin d'année, je souhaiterais mettre à l'honneur, pour des raisons totalement différentes, deux jeunes du village qui se sont illustrés, le premier en biathlon, Pierre MONNEY qui a remporté mi-avril à Liatoppen en Norvège, une superbe médaille d'or en devançant une centaine de concurrents des pays pratiquant ce sport, encore bravo à lui, souhaitons-lui encore beaucoup de succès dans le futur.

Le second, qui vient juste de recevoir lui aussi une médaille de bronze pour acte de courage et dévouement remise par M. le Maire de Saint-Point de la part de M. le Préfet, pour avoir avec ses deux copains, sauvé une personne de la noyade le 29 juin dernier à Saint-Point. Bravo Maël BEAUFORT pour ce geste de bravoure, et félicitation pour cette belle médaille reçue en présence de ses deux amis et de leurs familles, lors d'une chaleureuse cérémonie.

La commune est fière de vous deux.

Une note nettement moins optimiste est la répercussion que la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République), va provoquer dans la vie des communes et des Communautés de Communes, car en définissant de nouvelles compétences qui vont devenir obligatoires aux Com.Com, elle oblige également certaines à fusionner, ce qui va opérer de gros bouleversements.

Les Communautés de Communes de moins de 5.000 habitants qui disposaient jusqu'à présent de la dérogation « Montagne » telle la CC des Hauts du Doubs, vont devoir fusionner avec leur voisine, la nôtre en l'occurrence.

Alors même que nous n'avons ni le même fonctionnement ni les mêmes compétences, que nous risquons fort de voir la fiscalité subir une hausse très significative, alors que toutes les communes (à de très rares exceptions) et les deux Com.com se sont prononcées contre les propositions du Préfet, la décision finale sera prise le 31 mars 2016 par M. le Préfet, chargé d'appliquer coute que coute la Loi ; la CDCI devant se réunir d'ici la fin de l'année 2015 pour valider les propositions de tout le département du Doubs, car ces décisions influeront dès le 1er janvier 2017. Ne resteront que neuf mois pour mettre en œuvre cette réforme.

Les principales raisons de désaccord portent sur la vitesse et la précipitation pour créer quelque chose de solide et de réfléchi, pour reporter la mise en œuvre à l'horizon 2020, à la fin du mandat car on n'a encore jamais vu des bouleversements pareils en plein milieu d'un mandat…, cela va paralyser les investissements et les projets de toutes les communautés et de beaucoup de communes.

Les syndicats vont devoir eux aussi disparaître … car ils sont trop nombreux et coûteraient trop cher, c'est ainsi que sont proposées les dissolutions des Syndicats Malpas-La Planée, Syndicat des Tareaux, Syndicat de Transport rive Gauche pour ce qui nous concerne.

Que cela ne vous empêche pas de bien terminer l'année et de passer de joyeuses fêtes.

Dominique Chardon

Résultats élections régionales décembre 2015 :

Vous avez été nombreux à vous déplacer aux urnes pour ces **élections régionales**, afin d'élire nos conseillers régionaux, représentant le Doubs au sein de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Vous trouverez ci-dessous **les résultats** (1er et 2nd tours) pour notre commune **(Pour les résultats complets => http://www.interieur.gouv.fr)**

1er Tour	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	179		
Abstentions	74	41,34	
Votants	105	58,66	
Blancs	1	0,56	0,95
Nuls	1	0,56	0,95
Exprimés	103	57,74	98,10

2nd Tour	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	179		
Abstentions	54	30,17	
Votants	125	69,83	
Blancs	1	0,56	0.80
Nuls	1	0,56	0.80
Exprimés	123	68,72	98,40

Listes par ordre alphabétique	1er Tour			2nd Tour		
	Voix	*% inscrits*	*% Exprimés*	*Voix*	*% inscrits*	*% Exprimés*
M. François SAUVADET - Liste Union de la Droite	***33***	***18,44***	***32,04***	***52***	***29,05***	***42,28***
Mme Sophie MONTEL - Liste Front National	***27***	***15,08***	***26,21***	***31***	***17,32***	***25,20***
Mme Marie-Guitte DUFFAY- Liste Union de la Gauche	***21***	***11,73***	***20,39***	***40***	***22,35***	***35,52***
Mme Cécile PRUDHOMME - Liste D'EELV	***8***	***4,47***	***7,77***			
M. Charles-Henri GALLOIS - Liste Divers	***3***	***1,68***	***2,91***			
M. Julien GONZALEZ - Liste Ecologiste	***3***	***1,68***	***2,91***			
M. Maxime THIÉBAUT - Liste Debout la France	***3***	***1,68***	***2,91***			
Mme Claire ROCHER - Liste Extrême gauche	***2***	***1,12***	***1,94***			
M. Christophe GRUDLER - Liste du Modem	***2***	***1,12***	***1,94***			
Mme Nathalie VERMOREL- Liste du Front de Gauche	***1***	***0,56***	***0,97***			

Télévision – Evolution de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) :

Dans la nuit **du 4 au 5 avril 2016**, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en Haute Définition (HD) sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image. **Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau**. Ils doivent alors s'assurer que leur **téléviseur est compatible Haute Définition (HD).**

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT Haute Définition, il faut posséder un équipement compatible HD. Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau, la manipulation ci-contre vous permettra de vous assurer que votre téléviseur pourra recevoir la TNT HD le 5 avril :

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril. Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT Haute Définition suffit (à partir de 25 euros dans le commerce).

Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant. Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur (25 € pour ceux qui sont exonérés de redevance audiovisuelle ou une assistance pour les gens de + de 70 ans, renseignez-vous en mairie)

Pour plus de renseignements :

- Site Internet : **www.recevoirlatnt.fr**
- Numéro de Téléphone : **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).
- Secrétariat de mairie.

Bibliothèque d'Oye et Pallet :

Horaires d'ouverture :

PERIODE SCOLAIRE

- ⇨ *Mardi 16H-18H30*
- ⇨ *Mercredi 11H30-12H30 et 16H00-18H30*

VACANCES SCOLAIRES

- ⇨ *Mercredi 10H00-12H00*

La bibliothèque est un lieu de rencontres, dans ses murs et hors ses murs, un lieu de partage, de découvertes. Bien sûr, les livres en tout genre, romans, polars, documentaires, BD... sont ses outils principaux, dans son fonds propre, et également prêtés par la Médiathèque Départementale (bibliobus). Mais les animations proposées veulent ouvrir aussi à une plus large fréquentation : deux soirées "jeux de sociétés", en janvier et en avril, mettent autour des tables de la salle de convivialité grands et petits pour rires, concentration, adresse, détente et plaisir de "faire ensemble". La présence des professionnels de "Ludi toy'z" permet de découvrir de nouveaux jeux. Ce même plaisir est présent lors d'activités manuelles, de balade à histoires et contes (la "Journée sans télé" de la dernière semaine d'avril). La bibliothèque s'inscrit également dans les programmes de deux manifestations culturelles départementale et régionale :

- ❄ "La médiathèque fait son cinéma " propose une soirée film documentaire dans la salle des fêtes du village, sur grand écran. Mi-octobre, "Nostalgie de la lumière" de Patricio Guzman, a fait partir une trentaine d'adultes et adolescents dans le désert d'Atacama, au Chili. Un film poétique et politique, qu'il est possible d'emprunter à la bibliothèque pour le voir ou le revoir. Rendez-vous l'automne prochain...
- ❄ "Les Petites Fugues", rencontres littéraires en automne, organisées ici pour la 4ème année en coopération avec la ferme du Montrinsans. C'est un succès envié : 40 personnes autour d'Olivier TRUC, autour du poêle, pour voyager en Laponie (2 polars à retrouver dans les rayons !), et partager ensuite le verre de l'amitié offert par la commune. A chaque fois, une atmosphère très chaleureuse pour ces échanges qui restent dans les mémoires !

Partenariat également mis en place avec le Comité des Fêtes (expo photos) et l'Association des Parents d'élèves (bricolage pour préparer le marché de Noël). Merci à tous les bénévoles qui donnent de l'énergie dans la vie de la bibli ! Pendant toute l'année scolaire, les enfants de toutes les classes bénéficient d'un accueil par petits groupes, pour des animations autour des livres : lectures d'histoires et de contes, discussions autour de documentaires liés à l'actualité, recherches thématiques en relation avec les enseignants... Des ressources numériques en ligne, gratuites, sont disponibles pour tous les adhérents (cours de langues, révision du code la route, films…) L'outil bibliothèque fonctionne avec le financement de la commune, et également en partie, avec la participation des 3 autres communes du regroupement pédagogique. Ne manque plus que le label intercommunal pour entériner cette belle coopération ! L'abonnement est de 5 euros, par famille et par an (gratuité pour les possesseurs de la carte jeune).

Pour tout renseignement, ou si vous ne pouvez pas passer :

Téléphone 03.81.89.46.86

Mail : bibliothequeoyeetpallet@gmail.com

Route départementale 437 :

Souvenez-vous, la RD 437 en direction de Labergement Sainte-Marie avait fait l'objet d'un test de non salage durant les trois derniers hivers.

L'hiver 2014-2015 s'étant particulièrement mal passé, le Conseil Départemental a décidé dès ce printemps de ne pas reconduire l'expérience, par conséquent les désagréments occasionnés ne sont plus qu'un mauvais souvenir.

Aménagement et sécurisation de la RD46 :

Pour faire suite au dossier de réflexion sur la traversée de la commune effectuée par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) en juin dernier, le conseil municipal a pris contact avec M. Lilian MOURGEON, de la Direction Départementale des Territoires (DDT), afin d'être accompagné et conseillé dans les démarches administratives afférentes au projet d'aménagement et de sécurisation de la RD46.

Ainsi la Mairie, en tant que maître d'œuvre, a lancé courant septembre un appel d'offre sur le marché public de maîtrise d'œuvre. A la clôture de cet appel d'offre, la Mairie a reçu quatre candidatures sous enveloppes. La commission ouverture de pli, composée de Dominique CHARDON, Marie-Pierre SAILLARD, Marie RECEVEUR, Marc CHENDEROWSKY et Lilian MOURGEON, s'est alors réunie le 1er octobre 2015 afin d'étudier les offres et choisir celle qui remplit le mieux les critères de sélection.

En tenant compte du prix de la prestation, des délais de réalisation et de la motivation du bureau d'étude, le choix de la commission s'est donc porté sur le cabinet jdBE. Celui-ci a rencontré les élus et a bien cerné les objectifs du projet qui tendraient vers la réalisation d'un aménagement à la fois qualitatif, paysager et sécuritaire permettant d'assurer la cohabitation entre l'ensemble des usagers qui se partagent l'espace tels que les piétons, cyclistes ou automobilistes et ainsi créer un lieu à la fois de vie et de passage. jdBE a pour mission d'effectuer, dans un premier temps, des études d'avant-projet (AVP) contenant, entre autres, l'élaboration de propositions d'aménagements avec leurs estimations financières. Ces études d'avant-projet seront remises à la Mairie en fin d'année 2015 qui décidera alors de l'orientation finale du projet. Ensuite, dans un deuxième temps, JdBE réalisera les études du projet « final » pour début 2016.

Vous en saurez davantage sur l'avancement du projet d'aménagement et de sécurisation de la RD46 dans le prochain bulletin municipal ou en vous renseignant directement auprès de notre secrétariat de Mairie.

Réfection de la voirie :

Comme il a été prévu au conseil municipal du 05/06/2015, la réfection de la voirie rue de la Planée et route des Grangettes (au niveau de l'entrée du communal) a été effectuée mi-novembre dernier par l'entreprise BOUCARD.

Ces réfections ont permis de réaliser les améliorations suivantes :

- Pour la rue de la Planée, toujours dans l'optique de sécurisation des routes du village, il a été mis en place un plateau surélevé afin de faire ralentir les véhicules circulant sur cette portion dans les deux sens, car là aussi, les 50 Km/h sont trop souvent dépassés. L'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la route (côté habitations) devrait faciliter les déplacements sécurisés des piétons. A noter que les 5 marronniers qui étaient morts ont été dessouchés et remplacés par 3 peupliers plantés par Thierry.

- Pour la route des Grangettes, il a été décidé après l'avis de l'ONF de redéfinir un espace de stockage plus conséquent pour le bois. En effet, en tant que commune forestière, Malpas se doit d'avoir les places à bois nécessaires à une bonne exploitation. Pour cela, une bande de 30 mètres linéaires de chaque côté du chemin d'accès au communal complétera l'espace existant dans ce secteur. Bien sûr cette amélioration a généré un coût supplémentaire, le total s'élevant à 40.639,50 € hT hors subventions pour un montant attendu de 14.514 €.

Redevance Incitative :

Nous vous rappelons que la redevance incitative sera mise en place à titre expérimental durant toute l'année 2016, avant de devenir définitive en 2017. Durant cette année expérimentale, vous aurez la possibilité de changer gratuitement le volume de votre bac vert, si votre volume actuel s'avérait être trop petit ou trop important pour votre foyer. Un enquêteur a dû se rendre à votre domicile, afin de voir avec vous le volume du bac à ordures ménagères qui correspondrait le mieux à votre foyer. Si ce n'est pas le cas, ou pour tous problèmes, merci de vous faire connaître auprès des services de la communauté de communes via le numéro vert suivant : 0 800 100 520

Ainsi durant la dernière semaine de décembre 2015, vous devriez recevoir votre bac vert (ordures ménagères) ainsi que votre bac jaune (tri remplaçant les bacs bleu et jaune derrière le restaurant). Le camion poubelle **passera tous les jeudis pour ramasser le bac vert** et **tous les jeudis des semaines impaires pour ramasser le bac jaune**. La Communauté de Communes nous informe toutefois à l'heure où nous terminons ce bulletin, **qu'un retard dans la distribution des derniers conteneurs pour la commune de Malpas reporterait la livraison au tout début 2016**. Donc, encore un peu de patience.

Informations diverses :

DATES A RETENIR

03/01/2016 à 11h00 : Madame le Maire et ses conseillers, vous présenteront leurs vœux pour la nouvelle année, à la salle de convivialité. Ces vœux seront suivis du verre de l'amitié.

04/01/2016 à 20h30 : Vente aux enchères de 17 lots de bois de chauffage par l'ONF, à la salle de convivialité.

05/04/2016 - 06/04/2016 : Modification des ondes de la TNT, effectuer une nouvelle recherche de vos chaînes numériques sur votre téléviseur.

ETAT-CIVIL

Naissances :

- FESSELET **Lyna** le 26/08/2015
- CONTANT ARBEY **Sheyene** le 17/10/2015
- MILOVANOVIC **Naïm** le 17/11/2015

Mariages :

- **JOHN Alexandre et LAPANASHVILI Tamouna** le 14 novembre 2015

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- **La divagation des chiens est interdite sur le territoire communal. Les animaux doivent être tenus en laisse, sous la surveillance de leurs maîtres.**
- Nous rappelons s'il en est besoin que l'arrêté interdisant la pratique du patin à glace sur le lac gelé est toujours en vigueur.
- Le nouveau site de la Communauté de Communes est fonctionnel : http://www.ccmontdor2lacs.com
- **Horaires déchetterie Labergement-St-Marie** : Nous rappelons que l'accès à la déchetterie se fait via une vignette qui est accolée sur votre pare-brise. Vous pouvez vous la procurer à la mairie. Cette vignette permet de réserver l'accès à l'ensemble des résidents de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs, ainsi qu'aux habitants de Vaux-et-Chantegrue depuis le 1er juillet 2015 (Fermée jours fériés).

Horaire d'été Du 01/04 au 31/10	Matin	Après midi	Horaire d'hiver Du 01/11 au 31/03	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	14 h 00 - 17 h 30	Lundi	Fermé	13 h 30 - 17 h 15
Mardi	Fermé	Fermé	Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 30	Mercredi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 15
Jeudi	Fermé	13 h 30 - 17 h 30	Jeudi	Fermé	13 h 30 - 17 h 15
Vendredi	Fermé	13 h 30 - 17 h 30	Vendredi	Fermé	13 h 30 - 17 h 15
Samedi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 30	Samedi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 15